

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N° 65 du décret président N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

Le président de l'assemblée populaire communale d'Alaimia dont l'identification fiscale est **42100200002901201027** informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé, à l'Avis D'appel d'offre Ouvert avec Exigence Des Capacités Minimales N° **03/2026** inséré dans les journaux nationaux suivant:

- " Al Badil " en date du : 22/02/2026
- " Bola " en date du : 22/02/2026

Relatif au projet : TRAVAUX DE VOIRIES A ALAIMIA CENTRE 3^{ème} TRANCHE

Après le jugement des offres le projet a été attribué provisoirement au soumissionnaire comme suit :

N°	Projet	Soumissionnaire	Montant en T.T.C	Délai De réalisation	Note de l'offre Technique Sur 60/100 PTS	OBS
01	TRAVAUX DE VOIRIES A ALAIMIA CENTRE 3 ^{ème} TRANCHE	RAFFAOUI AMAR -GDYEL-	17.205.650,00 Da	04 Mois	75 Pts	Offre Unique

Le M.F de soumissionnaire : **182292700135119**

Les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre ci-dessus indiqué, sont invités à se rapprocher du bureau des marchés de la commune d'Alaimia dans un délai de trois (03) jours à compter de la première parution du présent avis afin de consulter les résultats détaillés de l'évaluation des offres techniques et financières.

Tout Soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la Commune dans les dix (10) jours a compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux conformément a l'article N° 82 du décret président N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public

Le président d'A.P.C